

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Protection sanitaire, maladies, toxicomanie, épidémiologie, vaccination, hygiène

(MILDT)
MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE
CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS,
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Direction générale de la santé

Sous-direction de la promotion de la santé
et de la prévention des maladies chroniques

Bureau des pratiques addictives

Direction générale de l'action sociale

Sous-direction des institutions,
des affaires juridiques et financières

Bureau des budgets et des finances

Direction de la sécurité sociale

Sous-direction du financement du système de soins

Bureau des établissements de santé
et des établissements médico-sociaux

Circulaire interministérielle DGS/MC2/DGAS/DSS/MILDT n° 2009-371 du 14 décembre 2009 relative à la sélection des projets dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre des mesures relatives aux soins, à l'insertion sociale et à la réduction des risques du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 concernant le dispositif médico-social en addictologie

NOR : SASP0930256C

Date d'application : immédiate.

Catégorie : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : cette circulaire précise les projets qui ont été retenus suite à l'appel à projets pour la mise en œuvre des mesures relatives aux soins, à l'insertion sociale et à la réduction des risques du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 et notifient les crédits nécessaires au fonctionnement de ces projets.

Mots clés : CSAPA – CAARUD – communautés thérapeutiques – médico-social – addictologie – ASE – PJJ – maison d'enfants à caractère social (MECS) – centre de placement immédiat (CPI) – CHRS – centre éducatif fermé (CEF) – accueil hébergement insertion (AHI) – consultations jeunes consommateurs – point accueil écoute jeunes (PAEJ) – prison – plan gouvernemental.

Références :

- Article L. 312-1, alinéa 12, du code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
- Article L. 3121-5 du code de la santé publique (CSP) ;
- Articles D. 3411-1 à D. 3411-9 et R. 3121-33-1 à R. 3121-33-4 du CSP ;
- Circulaire DGS/MILDT/SD6B n° 2006-462 du 24 octobre 2006 relative à la mise en place des communautés thérapeutiques ;
- Circulaire DGS/MC2 n° 2008-79 du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie ;
- Circulaire interministérielle DGS/MC2/MILDT n° 2009-63 du 23 février 2009 relative à l'appel à projets pour la mise en œuvre des mesures relatives aux soins, à l'insertion sociale et à la réduction des risques du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 concernant le dispositif médico-social en addictologie plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011.

Annexes :

- Annexe I. – Liste des projets retenus par mesures.
- Annexe II. – Tableau des mesures nouvelles notifiées par régions.

Le président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, le ministre de la santé et des sports, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat à Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales [pour exécution]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales des affaires sanitaires et sociales [pour exécution]).

La circulaire interministérielle DGS/MILDT du 23 février 2009 précisait les modalités de mise en œuvre des mesures relatives aux soins, à l'insertion sociale et à la réduction des risques du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 concernant le dispositif médico-social en addictologie (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie [CSAPA], Centres de soins spécialisés aux toxicomanes [CSST], Centres de cure ambulatoire en alcoologie [CCAA] et Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues [CAARUD]). Ainsi, différents appels à projets ont été lancés.

Parmi les projets reçus, la MILDT et la DGS ont sélectionné ceux dont vous trouverez la liste en annexe, ainsi que le montant du financement octroyé pour chacun (annexe I). Les projets retenus font l'objet d'un financement sur l'objectif national de dépenses de l'assurance-maladie (ONDAM) médico-social. Les crédits nécessaires au fonctionnement en année pleine des projets retenus sont notifiés, par région, en annexe (annexe II). Le montant accordé pour chacun correspond à celui sollicité par la structure porteuse ou, en cas de dépassement, au montant maximum prévu par le cahier des charges. Le financement des projets est pérenne pour les nouvelles consultations jeunes consommateurs (mesures I-1-1 du plan gouvernemental) ; il sera maintenu, pour tous les autres projets, sous réserve des résultats positifs de l'évaluation.

Il est demandé aux DRASS et aux DDASS de veiller à ce que les projets soient mis rapidement en œuvre, dès fin 2009. C'est pourquoi elles devront s'assurer que les structures disposent des crédits nécessaires au démarrage de leur activité.

Les services de la MILDT et de la DGS se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour les ministres et par délégation :

Le président de la MILDT,
E. APAIRE

La directrice générale adjointe de la santé,
S. DELAPORTE

Le directeur général de l'action sociale,
F. HEYRIÈS

Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT

ANNEXE I

Région	Département	Nom de la structure porteuse du projet retenu	Montant des mesures nouvelles octroyées
Mesure I-1-1: Accueil jeunes consommateurs, consultations jeunes consommateurs			
Aquitaine	33	CEID (consultation à Libourne)	16 700
Centre	45	CSST de l'APLEAT	16 700
Champagne-Ardenne	10	ANPAA 10	16 700
Haute-Normandie	27	ANPAA à Evreux	16 700
Ile de France	77	ANPAA 77	16 700
Ile de France	91	CSST Ressources	16 700
Ile de France	95	CSST Imagine	16 000
Ile de France	95	CCAA du CHI des portes de l'Oise	15 090
Ile de France	95	ANPAA 95	16 700
Midi-Pyrénées	31	CSST Arpade	16 700
Midi-Pyrénées	31	ANPAA 31	16 220
Pays de la Loire	72	CSST Accueil info drogues de l'association Montjoie	16 700
Pays de la Loire	85	CCAA de l'ANPAA 85 et CSST la Méairie	16 700
Picardie	02	CSST de Saint Quentin	16 700
Picardie	80	CSST Le Mail (consultation d'Abbeville)	16 632
Picardie	80	CSST Le Mail (consultation d'Albert)	15 939
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13	CSST Nationale de l'AMPTA (consultation à Martigues)	16 700
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13	CSST Nationale de l'AMPTA (consultation à Aubagne)	16 700
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	84	CSST AVAPT SOS DI	16 385
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	84	ANPAA 84	16 700
Rhône-Alpes	01	ANPAA 01	16 700
Rhône-Alpes	69	CSAPA Lyade	16 700
Rhône-Alpes	69	CSAPA de Villeurbanne de l'ANPAA	16 700
Rhône-Alpes	74	CSST le Lac d'Argent (consultation à Faverges)	16 700

Région	Département	Nom de la structure porteuse du projet retenu	Montant des mesures nouvelles octroyées
Mesure I-1-2-1: Accueil jeunes consommateurs, consultations avancées jeunes consommateurs en PAEJ			
Aquitaine	33	CEID	5 554
Centre	37	CSST Port Bretagne	5 543
Ile de France	75	CSAPA Confluences de SOS DI	6 000
Ile de France	77	CSST APS Contact	6 000
Ile de France	91	CSST Ressources	6 000
Ile de France	92	CSST Clinique Liberté	4 200
Nord-Pas-de-Calais	59	CSST Michel	6 000
Nord-Pas-de-Calais	59	CAARUD Spiritek (Consultation au PAEJ de la rue Genois à Lille)	6 000
Nord-Pas-de-Calais	59	CAARUD Spiritek (Consultation au PAEJ de Roubaix)	6 000
Picardie	02	CSST de Saint Quentin	6 000
Poitou-charentes	16	ANPAA 16	6 000
Rhône-Alpes	69	CSAPA Lyade	6 000
Mesure I-1-2-2: Accueil jeunes consommateurs, consultations avancées jeunes consommateurs en structures ASE et PJJ			
Aquitaine	33	CEID	74 602
Ile de France	75	CSST La corde raide	9 000
Ile de France	75	CSST Emergence	75 000
Languedoc-Roussillon	66	Association Parenthèse et CSAPA du CH de Thuir	9 000
Lorraine	57	CSST CMSEA	9 000
Pays de la Loire	72	CSST Accueil info drogues de l'association Montjoie	9 000
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	84	CSST AVAPT SOS DI	8 850
Rhône-Alpes	69	CSAPA de Givors de l'ANPAA	9 000
Mesure I-3: Accueil des personnes sortants de prison, unités d'accueil court et d'accès rapide			
Ile de France	75	CSST Saint Germain Pierre Nicole	financement 2010
Ile de France	93	Association Aurore	300 000
Languedoc-Roussillon	34	CSAPA Arc en Ciel	financement 2010
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13	CSST Mas Thibert SOS DI	282 298

Région	Département	Nom de la structure porteuse du projet retenu	Montant des mesures nouvelles octroyées
Mesure I-4-1-1: Accueil parents ayant une additions-enfants, consultations avancées des CSAPA en CHRS			
Alsace	67	CSAPA Espace indépendance et ALT	45 900
Languedoc-Roussillon	30	CSST Mas Saint Gilles SOS DI	68 015
Lorraine	54	CSST UFATT	70 000
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13	CSST nationale de l'AMPTA	35 000
Mesure I-4-1-2: Accueil de femmes avec enfants, CSAPA avec hébergement			
Néant			
Mesure I-4-2: Accueil de femmes avec enfants, accueil spécifique en CSAPA et CAARUD			
Aquitaine	33	CAARUD du CEID	5 814
Aquitaine	33	CAARUD la Case	5 997
Aquitaine	64	CAARUD Le Scud	6 000
Centre	45	CAARUD Sacados de l'APLEAT	6 000
Haute-Normandie	27	CAARUD de l'ADISSA de l'Eure	6 000
Ile de France	75	CSAPA de l'ANPAA	6 000
Ile de France	92	CAARUD Sida Paroles	5 615
Ile de France	92	CSST Clinique Liberté	6 000
Languedoc-Roussillon	11	CSST de l'AID 11	4 000
Languedoc-Roussillon	34	CSAPA UTID	6 000
Languedoc-Roussillon	66	CAARUD Ascode	6 000
Midi-Pyrénées	81	ANPAA 81 et Tam Espoir	6 000
Poitou-Charentes	16	ANPAA 16	6 000
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13	CSST nationale de l'AMPTA	6 000
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13	CAARUD Le Tipi	6 000
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	84	ANPAA 84	6 000
Rhône-Alpes	69	CSAPA de Villeurbanne de l'ANPAA	6 000
Rhône-Alpes	69	CSAPA de Villefranche de l'ANPAA	6 000
Guyane	Guyane	CSAPA/CAARUD Akati'j	6 000
Guyane	Guyane	CSAPA/CAARUD Akati'j	6 000
Mesure I-4-3: Accueil parents ayant une additions-enfants, équipe de prise en charge précoce parent-enfant			
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13	CSST nationale de l'AMPTA	173 468

Région	Département	Nom de la structure porteuse du projet retenu	Montant des mesures nouvelles octroyées
Mesure I-5-1: Accueil de personnes sortants de prison, consultations avancées en AHI			
Pays de la Loire	72	CSST Accueil info drogues de l'association Montjoie	9 000
Mesure I-5-2: Accueil de personnes ayant une addiction, partenariat entre CSAPA, CAARUD et structures AHI			
Champagne-Ardenne	10	CCAA de l'association "Foyer aubois"	9 000
Champagne-Ardenne	52	CSAPA de l'ANPAA 52	9 000
Haute-Normandie	76	CSAPA La passerelle	6 896
Midi-Pyrénées	09	ANPAA 09	5 742
Pays de la Loire	72	CSAPA Association d'hygiène sociale	9 000
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13	CSST nationale de l'AMPTA	9 000
Rhône-Alpes	07	CSST Resonnance Annonay	9 000

ANNEXE II

NOTIFICATION RÉGIONALE DES MESURES NOUVELLES POUR LES PROJETS RETENUS

Régions/DOM	Mesures nouvelles CSAPA/ CAARUD
ALSACE	45 900
AQUITAINE	114 667
AUVERGNE	0
BOURGOGNE	0
BRETAGNE	0
CENTRE	28 243
CHAMPAGNE-ARDENNES	34 700
CORSE	0
FRANCHE COMTE	0
ILE DE France	505 005
LANGUEDOC-ROUSSILLON	93 015
LIMOUSIN	0
LORRAINE	79 000
MIDI-PYRENEES	44 662
NORD-PAS-DE-CALAIS	18 000
BASSE-NORMANDIE	0
HAUTE-NORMANDIE	29 596
PAYS DE LOIRE	60 400
PICARDIE	55 271
POITOU CHARENTES	12 000
PACA	593 101
RHONE ALPES	102 800
GUADELOUPE	0
MARTINIQUE	0
GUYANE	12 000
REUNION	0
TOTAL	1 828 360